

CIM *Béton*



“L’institution citoyenne dans la ville”

Éditorial

LE CONCOURS d'architecture 1998-1999 de CIMBÉTON perpétue et confirme le dialogue engagé avec les jeunes générations d'architectes depuis de nombreuses années.

Son thème a invité les étudiants des écoles d'architecture à s'interroger sur la place de "l'institution citoyenne" dans la ville contemporaine. CIMBÉTON a choisi de proposer comme sujet de réflexion la conception d'un équipement local majeur : la mairie.

Trois communes associées au concours – Juvisy (91), Kingersheim (68) et Ussel (19) – ont soumis l'adaptation de leur mairie à l'imagination des concurrents.

Vitrine de la ville, la mairie est le symbole des institutions à l'échelle municipale ainsi que le lieu de l'unité et de la citoyenneté urbaines. Les étudiants ont été appelés à exprimer et à représenter leur conception d'un tel édifice dans nos villes en perpétuel devenir où la monumentalité n'est plus l'apanage des bâtiments représentant les institutions.

Le choix des matériaux prend alors une place essentielle dans l'écriture architecturale, à laquelle le béton apporte ses qualités spécifiques dans la composition des volumes, l'expression de la structure et la variété des aspects.

CIMBÉTON donne rendez-vous aux étudiants en octobre 2000 pour continuer d'explorer avec eux, à l'occasion de la prochaine session du concours, l'univers formel et technique du béton ainsi que les enjeux du nouveau millénaire. ■



Antoine GENDRY
Président de CIMBÉTON

Nouvelles mairies pour villes en mouvement

POUR SA QUATRIÈME session, le concours “Bétons, matière d’architecture” a proposé aux étudiants des écoles d’architecture et aux jeunes diplômés de réfléchir au thème de “l’institution citoyenne dans la ville” à travers l’élaboration d’un projet de restructuration et d’extension d’un hôtel de ville.

Après avoir lancé un appel ouvert, auquel ont répondu positivement plus d’une vingtaine de communes, le Comité d’orientation du concours a sélectionné trois villes partenaires : Juvisy en région parisienne, Kingersheim en Alsace et Ussel en Corrèze. C’est ainsi que, pour la première fois dans l’histoire du concours, les concurrents ont pu choisir leur site soit en fonction de leur intérêt pour une problématique particulière, soit à cause d’une proximité géographique facilitant les visites.

Un total de 478 équipes se sont inscrites, ce qui représente environ 1 000 étudiants, et 151 projets ont été rendus selon la répartition suivante : 64 projets sur Juvisy, 35 projets sur Kingersheim, 51 projets sur Ussel et 1 projet portant sur les trois sites à la fois.

TROIS SITES, DES PRÉOCCUPATIONS COMMUNES

Malgré des situations territoriales et géographiques très différenciées, ces trois villes de dimension similaire (entre 11 000 et 13 000 habitants) partagent plusieurs de leurs préoccupations. D’abord la volonté de restructurer et d’agrandir leur hôtel de ville pour en faire un outil plus adapté aux nécessités contemporaines de fonctionnement et offrir un meilleur accueil au public. Ensuite le désir d’une meilleure insertion de l’édifice communal dans le contexte urbain qui implique un travail sur la relation urbaine entre le bâtiment et l’espace public. Enfin la question du statut du patrimoine bâti des trente glorieuses, puisque, sur les trois sites, existent des bâtiments ordinaires des années cinquante et soixante.

Dans les trois cas, les mairies sont situées en marge du centre-ville et tissent une relation intime avec un square ou un parc. Mais, alors qu’à Ussel et à Juvisy les édifices sont implantés sur des terrains en très forte pente, celui de Kingersheim se dresse sur un terrain plat. Cette différence fondamentale explique le sentiment du jury qui est celui d’une qualité globale moindre pour les projets rendus sur Kingersheim. Ce fait, qui se traduit par une

concentration des mentions sur Ussel et Juvisy, démontre une fois de plus que dans les projets d’architecture, les contraintes se transforment généralement en atouts facilitant le travail de conception. Car à Kingersheim, de nombreux candidats qui se sentaient trop libres, presque perdus, ont ressenti le besoin de se fixer des contraintes personnelles conduisant souvent à des projets artificiels, à l’image de ces concurrents qui ont créé une dalle sur l’ensemble du terrain afin de fonder leur projet sur un élément considéré comme fort et structurant.

DÉROULEMENT DU JURY

Il n’était pas possible pour le jury d’étudier de manière approfondie un ensemble aussi important de projets en une seule journée. C’est pourquoi, conformément au règlement du concours, une commission d’expertise a été mise en place qui a lu l’ensemble des cahiers et observé dans le détail chacune des propositions afin de rédiger une fiche d’analyse s’appuyant sur les critères énoncés dans le règlement du concours. L’ensemble de ces fiches fut mis à la disposition des membres du jury. La commission a aussi réalisé une première sélection d’une cinquantaine de projets retenus pour leur intérêt vis-à-vis des thèmes et des sites, qui fut



ensuite complétée par les membres du jury lors de la première partie de son travail.

Le nombre de sites n'a pas facilité la tâche du jury qui, pour s'imprégner de chaque lieu, a d'abord travaillé ville par ville, sélectionnant ainsi une dizaine de projets sur chacune d'entre elles. Ce n'est que dans un second temps que les projets ont été confrontés de manière transversale pour effectuer le choix final.

DE MULTIPLES ENJEUX DIFFICILES À CONCILIER

Malgré un programme relativement simple et bien défini (une extension de mairie d'environ 2 000 m²), les enjeux émanant du thème sont vastes et pluriels. Ils peuvent être résumés en quelques questions : en cette fin de siècle dominée par les images virtuelles et les réseaux de communication, quelle place le symbole matériel de la communauté locale et de ses institutions démocratiques peut-il encore avoir dans la ville ? quelle forme doit-il prendre ? quelle monumentalité doit-il revendiquer ?

À ces problématiques très urbaines, s'ajoute celle, plus architecturale, de la conception d'un lieu de travail accueillant et efficace, qui réponde bien aux exigences croissantes du public en termes de services, et qui soit un outil performant et ergonomique pour le personnel administratif et les élus.

Force est de constater que peu de projets ont réussi à proposer des réponses satisfaisantes à l'ensemble de ces problématiques. Certains concurrents ont privilégié le geste monumental, l'image symbolique et l'implantation urbaine au détriment des questions fonctionnelles. Il arrive alors bien souvent dans ces projets que des bureaux soient éclairés en second jour, que la communication entre les services et la conception des circulations ne soient pas optimales... À l'opposé, d'autres ont élaboré des solutions pertinentes du point de vue de l'usage mais n'ont pas toujours pris le recul nécessaire pour vérifier la justesse de leur implantation urbaine. Rares sont donc les projets qui proposent à la fois un outil administratif fonctionnel, un espace de travail agréable et une réponse urbaine et symbolique pertinente. Mais il s'agit d'un concours d'idées. C'est pourquoi, face à cette incomplétude, le jury a choisi de privilégier les "bons scénarios urbains", la pertinence de l'image de l'institution et de l'usage du béton, s'attachant moins à la cohérence fonctionnelle interne qu'au potentiel urbain et symbolique du projet, et estimant que les problèmes distributifs ou techniques pouvaient être réglés dans un second temps.

QUELLE MONUMENTALITÉ POUR L'INSTITUTION CITOYENNE ?

Une grande partie des propositions a gardé une vision traditionnelle de l'image institutionnelle et de la monumentalité urbaine. Cette approche fut confortée par le choix du jury qui a retenu une majorité de projets proposant un geste architectural fort pour affirmer la présence de l'institution dans la ville. C'est le cas des propositions de Coralie Dasse et de Jean-Christophe Quinton, respectivement lauréate et mentionné à Juvisy, du projet de Michaël Barrois et Jean-Christophe Matt et de celui d'Olivier Vignes, respectivement lauréats et cité à Ussel, ainsi que du projet d'Anne Gutfreund, citée à Kingsheim. Ces projets traitent l'édifice comme un repère urbain élégant et bien visible qui marque la présence de l'institution et participe à la définition de hiérarchies urbaines traditionnelles et claires, comme l'ont toujours fait les équipements urbains.

Pourtant, dans le foisonnement lié à la pluralité des approches de ces 150 projets, on peut déceler des attitudes différentes dans lesquelles l'institution revêt une autre forme. Parmi les projets primés, on peut remarquer celui de Nicolas San et Bouchra Alaoui-Aziz, mentionnés à Ussel, qui reprend le concept développé par Oscar Nitzchké dans les années vingt en créant une façade qui prend la forme d'un élégant et



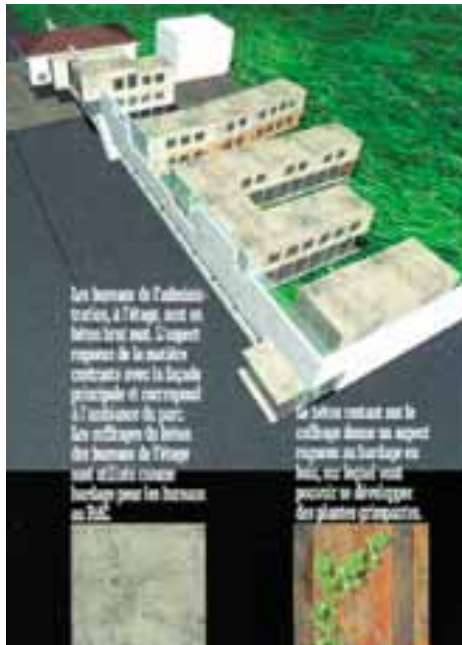
gigantesque panneau d'affichage. Dans la même ville, le projet mentionné de Denis Favret et Florian Golay offre une architecture dans laquelle les innovations fonctionnelles et symboliques participent d'un même geste architectural empruntant ses concepts architecturaux à ceux de la ville dense et de la "congestion urbaine". Cette approche peut surprendre dans le cadre tranquille du site d'Ussel, mais elle crée une dynamique susceptible de modifier l'image de l'institution.

Il faut aussi noter qu'une autre tendance émergeait, qui n'a pas été primée, sans doute parce que les projets n'étaient pas suffisamment mûrs, mais qui indique une voie innovante dans laquelle l'institution municipale abandonne sa monumentalité pour endosser une image plus



141 139 MFA – JUVISY – Franck CHAZALON et Mélanie POTIER

domestique. C'est ainsi que la proposition très sage et très travaillée de Franck Chazalon et Mélanie Potier à Juvisy crée un îlot urbain d'échelle modeste qui s'accroche à la pente à la manière d'une résidence. Dans le même esprit, le projet de Stéphane Limoge, Jérôme Randy, Cyril Lancelin et Mustapha Kilinc à Kingersheim propose une série de petits immeubles bas conférant un caractère particulier et non monumental à chaque service de la mairie.



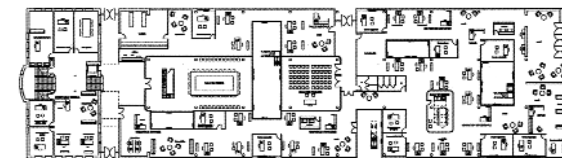
138 999 DLS – KINGERSHEIM – Stéphane LIMOGE, Jérôme RANDY, Cyril LANCELIN et Mustapha KILINC

Le projet d'Anna Courouau à Juvisy est encore plus radical, puisqu'il crée une extension composée d'une série de "maisons" visuellement indépendantes, reprenant les formes et les volumes des bâtiments environnants.



76 AAF 111 – JUVISY – Anna COUROUAU

Dans un autre registre, mais avec le même objectif de refuser la monumentalité, il faut citer le projet de Pierre Champenois à Kingersheim qui privilégie l'espace intérieur, en reprenant le principe des années soixante-dix d'une "nappe horizontale" éclairée par une série de patios. L'espace de la mairie, entièrement de plain-pied, est très évolutif et son échelle très modeste.



148 499 TUD – KINGERSHEIM – Pierre CHAMPENOIS



Ces propositions indiquent des pistes permettant de penser la mairie autrement, dans son rapport à l'espace urbain comme dans sa représentation de la communauté locale.

CONSERVATION, HABILLAGE OU DESTRUCTION POUR LE PATRIMOINE DES ANNÉES CINQUANTE ET SOIXANTE ?

À Juvisy, la plupart des projets conservent les bâtiments existants. C'est ainsi que les projets lauréats et mentionnés restructurent le bâtiment administratif et modifient son image en l'épaississant et en lui ajoutant des circulations de manière à créer une façade unitaire.

Sur les deux autres sites, la question est apparemment plus complexe car de nombreux concurrents proposent une destruction ou une modification radicale des édifices existants pour permettre la constitution d'une nouvelle image et d'une autre fonctionnalité. Laurent Mayoud et Christophe Trabet, lauréats à Kingersheim, et Nicolas San et Bouchra Alaoui-Aziz, mentionnés à Ussel, font disparaître une grande partie des bâtiments, tandis que le projet de Michaël Barrois et Jean-Christophe Matt et celui de Denis Favret et Florian Golay, respectivement lauréats et mentionnés à Ussel, sont plus sélectifs. Cette approche n'était pas partagée par tous les concurrents car certains ont cherché à conserver à tout prix les édifices.

Dans beaucoup de cas, ce choix nuisait à la lisibilité et à la cohérence des projets, ce qui explique qu'ils n'ont pas été primés. Mais on peut néanmoins citer le projet de Julien Serve et Élise Malifaud à Ussel, longtemps défendu par certains membres du jury, qui a développé une attitude claire et cohérente au regard de la valeur patrimoniale. La banalité des bâtiments est acceptée et mise en valeur par un tissage d'éléments ajoutés auquel est intégré l'affichage municipal.



124 789 LEF – USSEL – Julien SERVE et Élise MALIFAUD

UN BÉTON STRUCTUREL, STRUCTURANT ET DÉCORATIF

L'échelle relativement modeste du programme permet une bonne mise en scène du béton. Le jury a donc beaucoup discuté sur la qualité de l'emploi du matériau dans les projets. C'est ainsi que, malgré son caractère inachevé, le jury a souligné les qualités du projet de David Minard, Chanthapanya Sananikone et Delphine

Isabel, mentionnés à Juvisy, dans lequel le béton est bien utilisé du point de vue technique et structurel. Le jury a aussi apprécié la manière dont Coralie Dasse détourne le béton de sa fonction première en travaillant sur sa "légèreté" afin d'offrir un plaisir architectural qui part du matériau, "à la fois structurant et décoratif". Il a encore noté que le matériau est à l'origine de la pureté et de l'élégance du projet de Nicolas San et Bouchra Alaoui-Aziz, qui ont bien compris qu'une paroi de béton est encore plus belle lorsqu'elle est peu percée...

Riche en questions, la session a induit un champ foisonnant de réponses qui montre que le concours "Bétons, matière d'architecture" est devenu un espace de réflexion autonome qui, au-delà des influences externes, produit des attitudes créatives spécifiques, dans lesquelles la problématique urbaine est intimement liée aux questions d'architecture et d'utilisation des matériaux. ■

Philippe DEHAN



Coralie DASSE

École d'architecture de Nantes

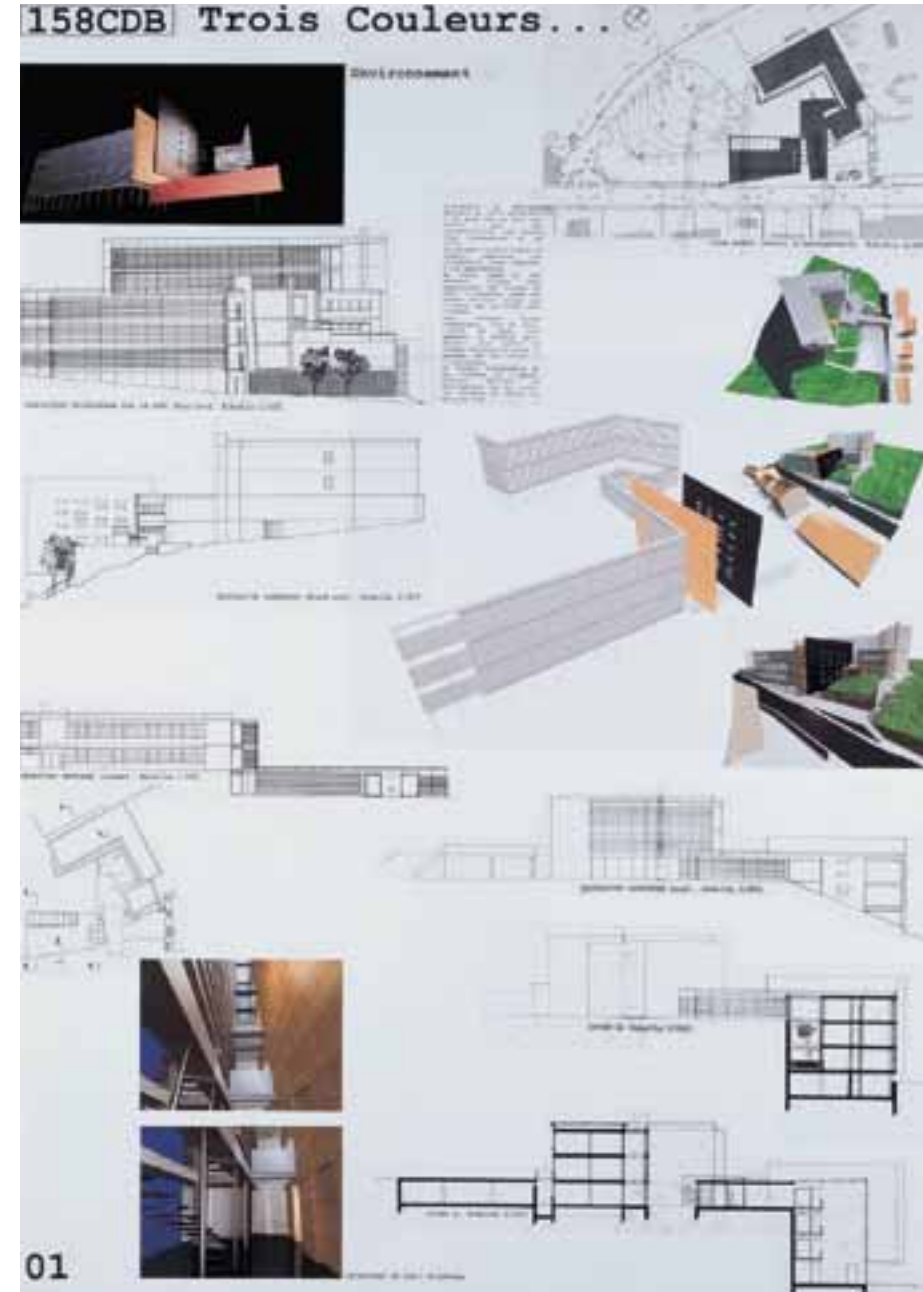
Ce projet se caractérise par une inscription juste dans le site et une bonne intégration des bâtiments existants. La candidate propose un édifice institutionnel ouvert qui tisse des liens de proximité avec la ville. Le jury a apprécié l'usage diversifié et innovant du béton, ainsi que l'expression d'une nouvelle image du matériau axée sur la légèreté.

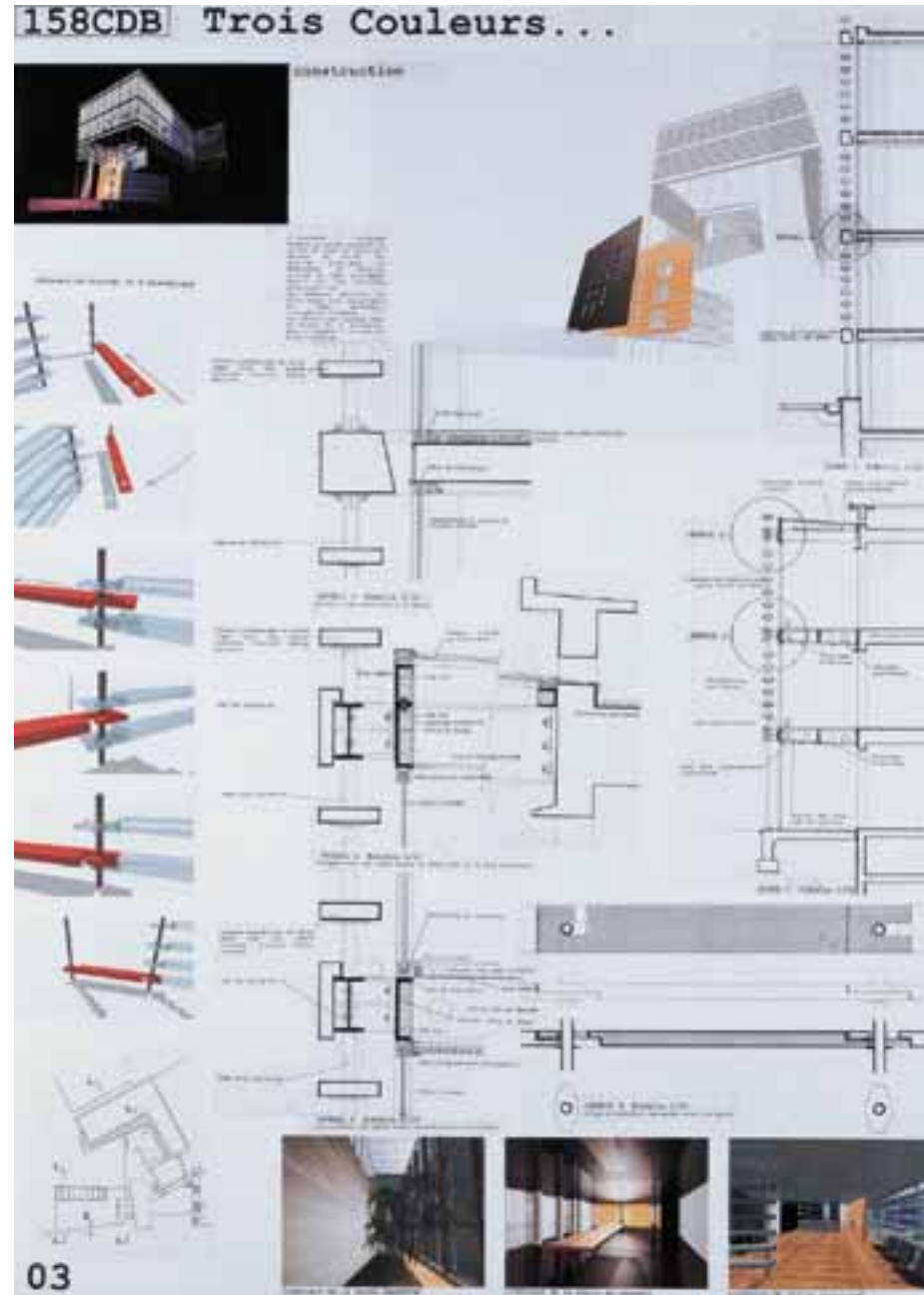
Le jury



“L’extension se développe derrière un voile protecteur à la fois fin et sur qui unifie par ses circonvolutions, une mairie trop inaccessible et sa ville. [...] Le voile comme un mur médiéval protège sans emprisonner. Ses briques de béton s’assemblent comme une portée musicale vierge qui n’attend que les notes pour l’animer. Deux autres voiles, l’un en bois, l’autre en béton noir, génèrent le souffle qui manquait pour agiter ce drapeau mécanique et ouvrir le passage de la ville à l’institution. [...] L’innovation majeure du projet se présente sous la forme d’un mur de lames en béton qui mettent en valeur les qualités plastiques et mécaniques du matériau utilisé en tant qu’élément massif sur une structure métallique fine.”

C. DASSE



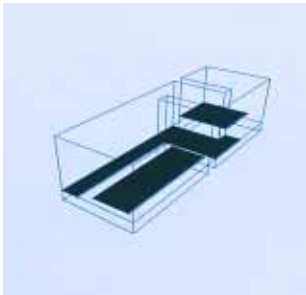


**Laurent MAYOUD, Benoît PERRIN,
Étienne RIVET, Ludovic SCHOEPEN
et Christophe TRABET**

École d'architecture de Lyon

Ce projet, en s'affranchissant de la contrainte de l'esplanade, offre par sa compacité un fonctionnement clair du bâtiment.

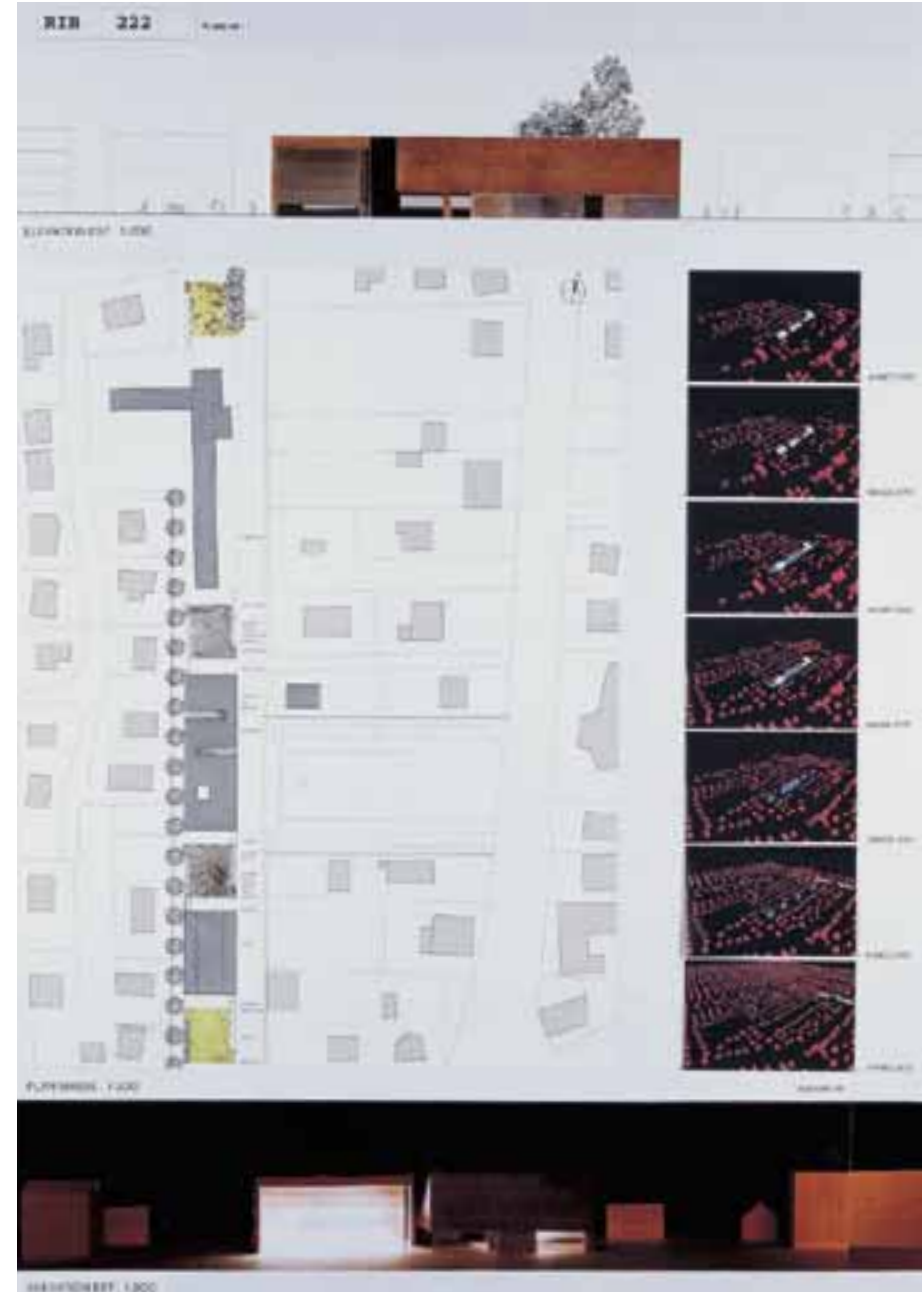
Le jury

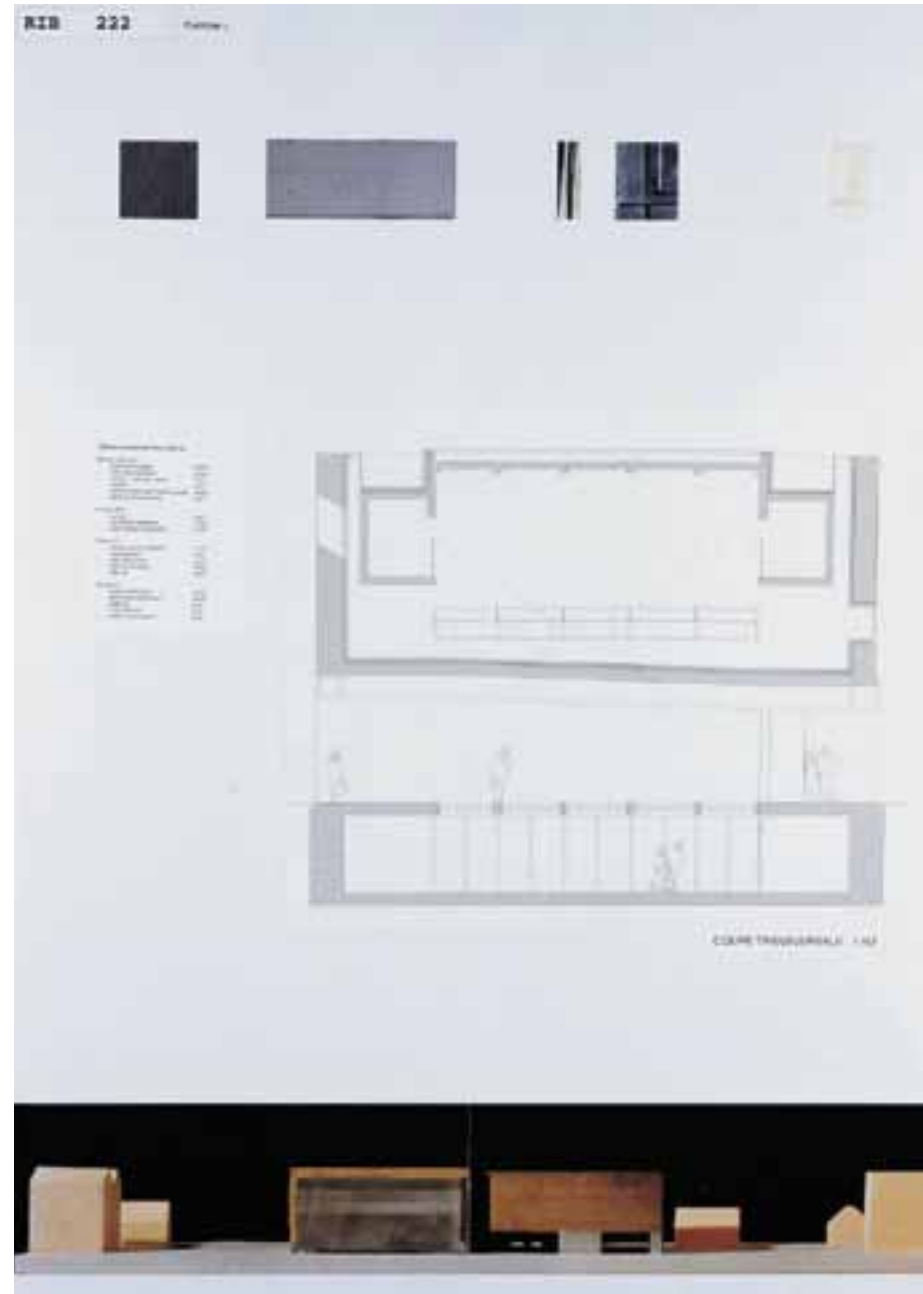
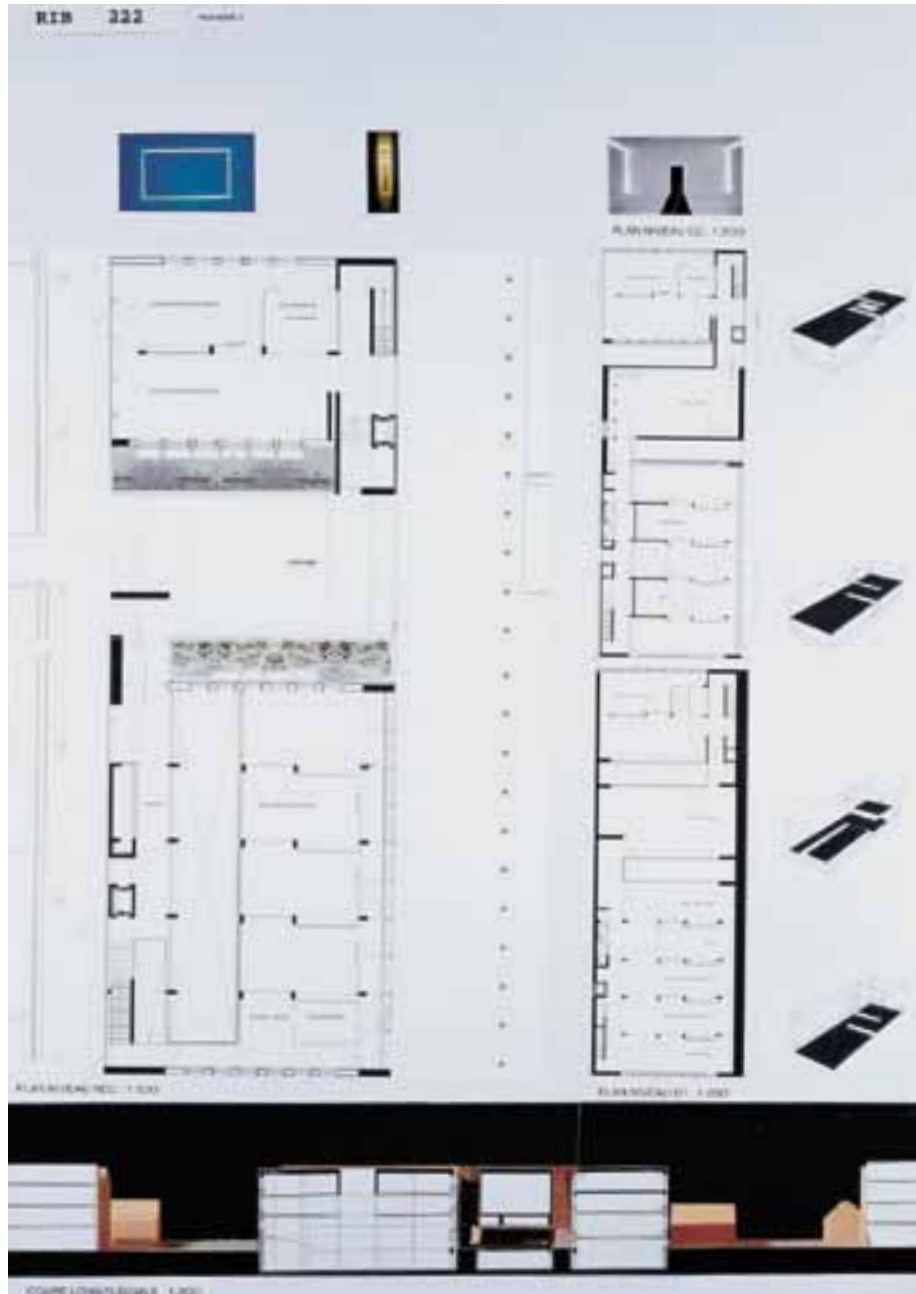


“La nouvelle mairie se place dans une bande programmatique qui affirme une limite dans la ville de Kingersheim. [...]

L'extension qui vient sertir les deux corps de bâtiment existants se déploie dans les trois dimensions. Connectée au passage par une entrée et ‘une porte’, elle affirme une centralité par un élément de programme ‘suspendu’ : la salle du conseil. [...] Le projet propose le travail d'une épaisseur qui est en adjonction de l'existant et participe à une relecture des différentes séquences du programme. [...] Structurant le projet, le béton se perçoit à l'extérieur comme un élément dense de couleur anthracite. À l'intérieur sa matière installe différentes ambiances de lumière et différents usages par un travail de pliage accueillant des éléments de mobilier dans des alcôves.”

L. MAYOUD, B. PERRIN, É. RIVET, L. SCHOEPEN et C. TRABET





**Michaël BARROIS
et Jean-Christophe MATT**

École d'architecture de Nancy

La qualité du projet tient à la suppression du bâtiment central, sans valeur, afin de favoriser la transparence sur le parc. La création d'un corps allongé en lisière de forêt et la recherche particulièrement soignée sur la lumière intérieure sont des éléments forts de l'écriture architecturale. La stabilité est assurée grâce à une structure béton simple qui elle aussi concourt à la transparence vers le parc.

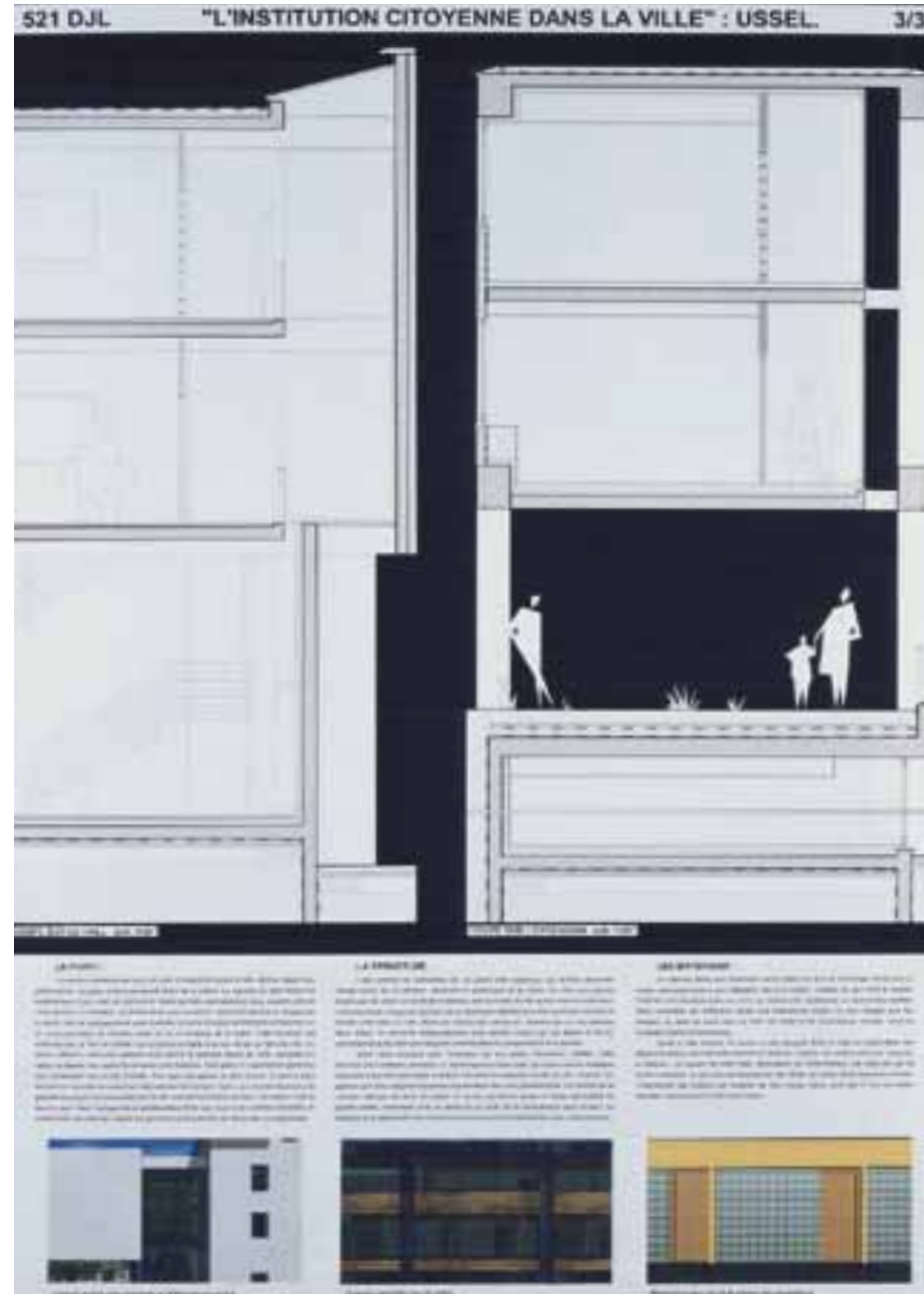
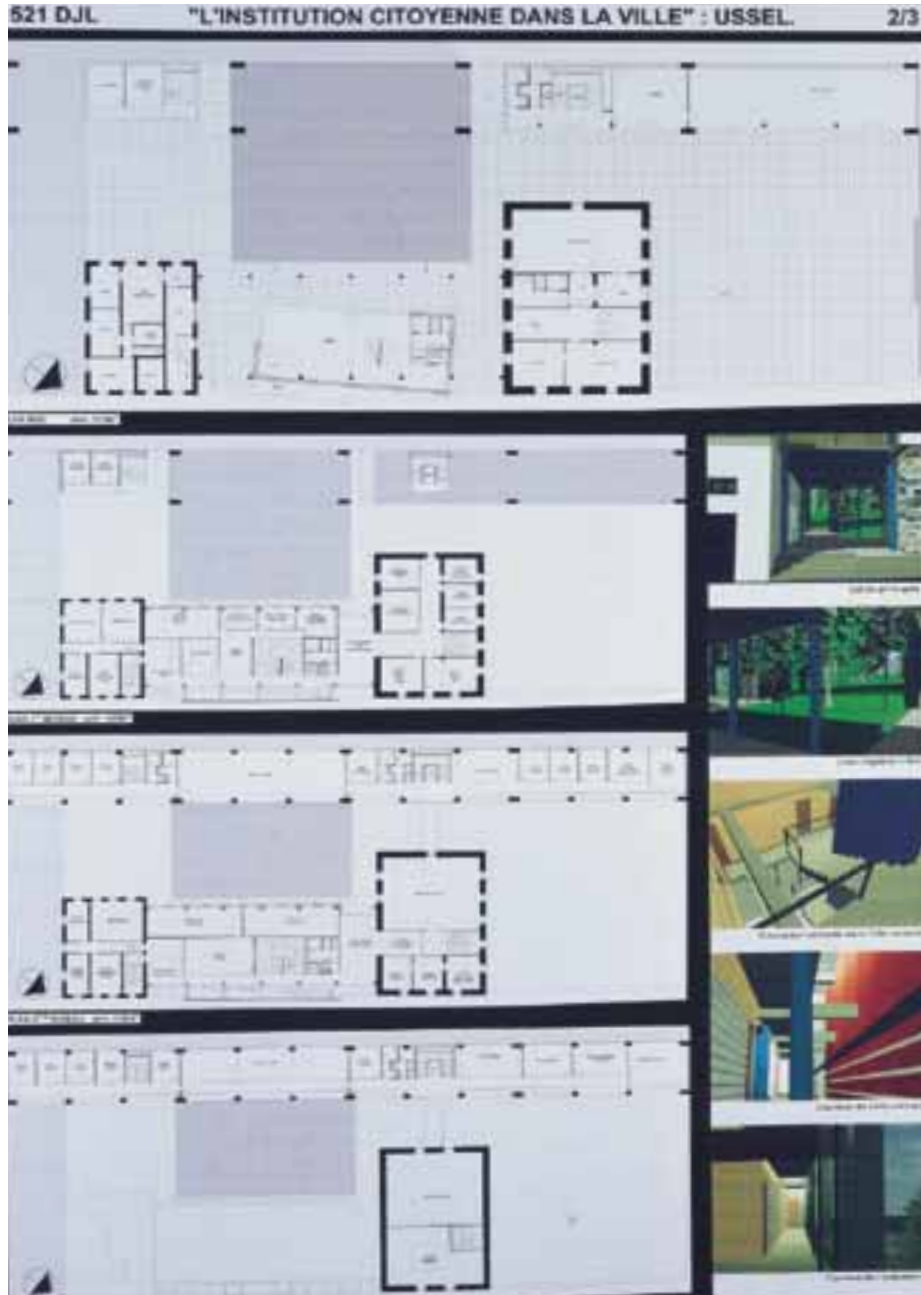


Le jury

“L’extension est un long bâtiment en lisière du parc, jouant le rôle d’une ‘toile de fond’ devant laquelle se détache l’existant. [...] Ce nouveau bâtiment met en œuvre une forme simple et lisible, permettant de grandes portées et minimisant sa présence au profit de la transparence sur le parc. En plan masse, l’extension permet de créer une cour végétale autour de laquelle se réorganise la mairie. [...] Les bâtiments sont posés sur un socle qui marque la transition entre la rue et l’emprise de la mairie [...] Le corps central de l’ensemble existant est détruit et rénové. Son architecture se caractérise par un grand voile suspendu, qui devient l’image même du bâtiment, reprenant la symbolique de la mairie [...] L’extension est une structure habitée construite en béton noir brut de décoffrage, teinté dans la masse, s’intégrant à la couleur sombre du parc situé à l’arrière.”

M. BARROIS et J.-C. MATT





Jean-Christophe QUINTON

École d'architecture de Paris-Belleville

Le projet s'inscrit dans une logique de prise en compte des deux bâtiments existants. Il donne de l'institution municipale une image simple et forte. Les solutions techniques proposées accompagnent astucieusement le parti architectural.

Le jury

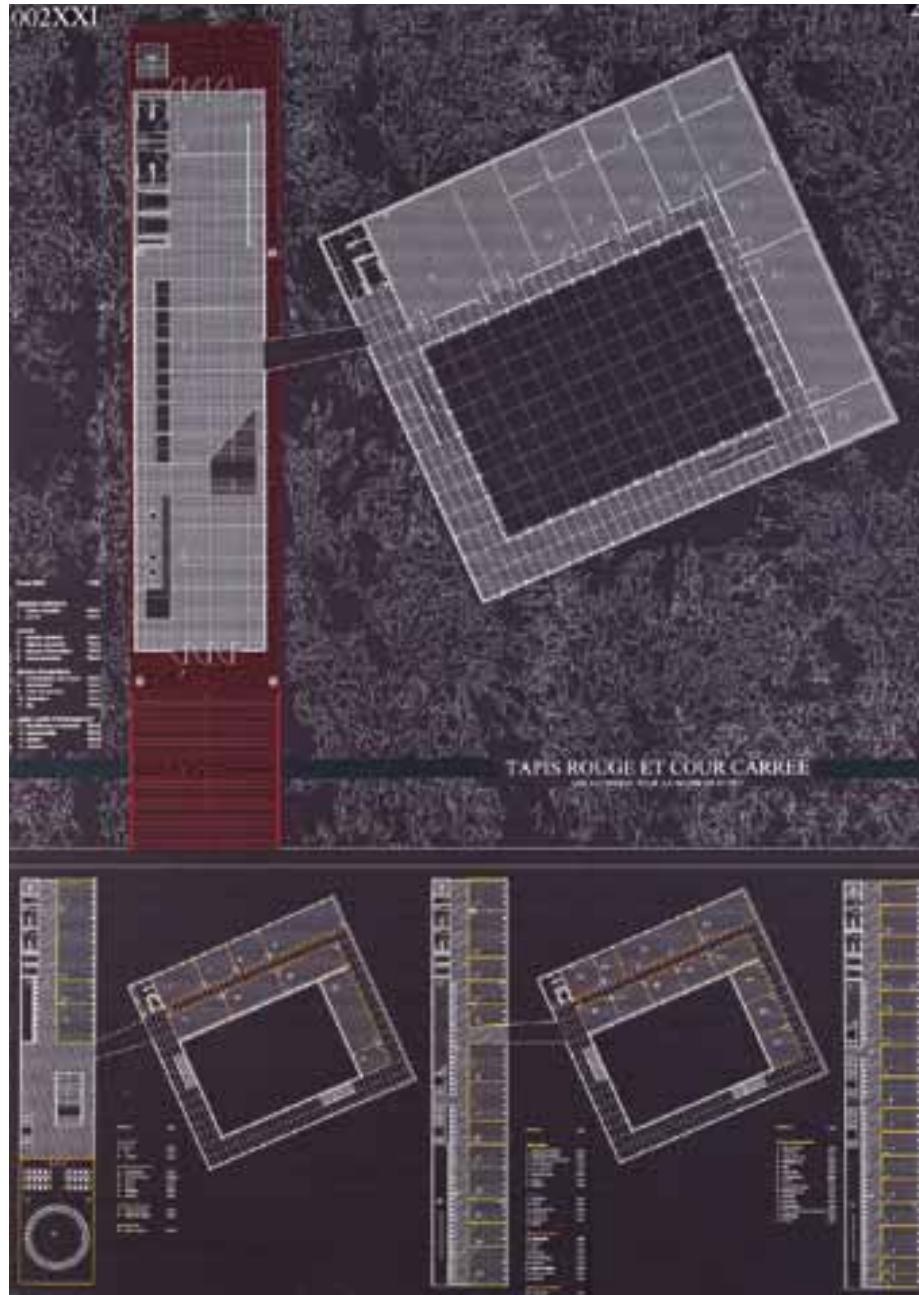


“Le projet se propose d’opérer des transformations réalistes dans l’univers

éclaté de la mairie de Juvisy de manière à constituer un ‘trptyque en tension’ composé des trois parties suivantes : la mairie actuelle, le centre administratif et l’extension. L’intervention procède en trois points, dérouler ‘le tapis rouge’, réaliser la ‘cour carrée’, faire décoller le nouveau bâtiment vers la ville. [...] Perpendiculairement à la rue, se déployant à travers le parc, allant à la rencontre du centre administratif et de la mairie, un grand escalier en béton rouge invite et accueille les citoyens à la mairie. [...] Au niveau du centre administratif restructuré, l’ancien bâtiment et la galerie forment ensemble une grande cour fermée, [...] unitaire et ordonnancée, qui devient la cour carrée de la mairie. [...] Le bâtiment de l’extension flotte au-dessus du parc et du tapis. Il se libère de son site pour s’élancer vers la ville.”

J.-C. QUINTON





M I E N T R I O N

**Delphine ISABEL, David MINARD
et Chanthapanya SANANIKONE**

École d'architecture de Paris-Val-de-Marne

Le projet ouvre la perspective d'une approche expressionniste de l'implantation du bâtiment dans son site. L'utilisation du béton comme matériau structural, particulièrement dans les façades, est tout à fait pertinente.

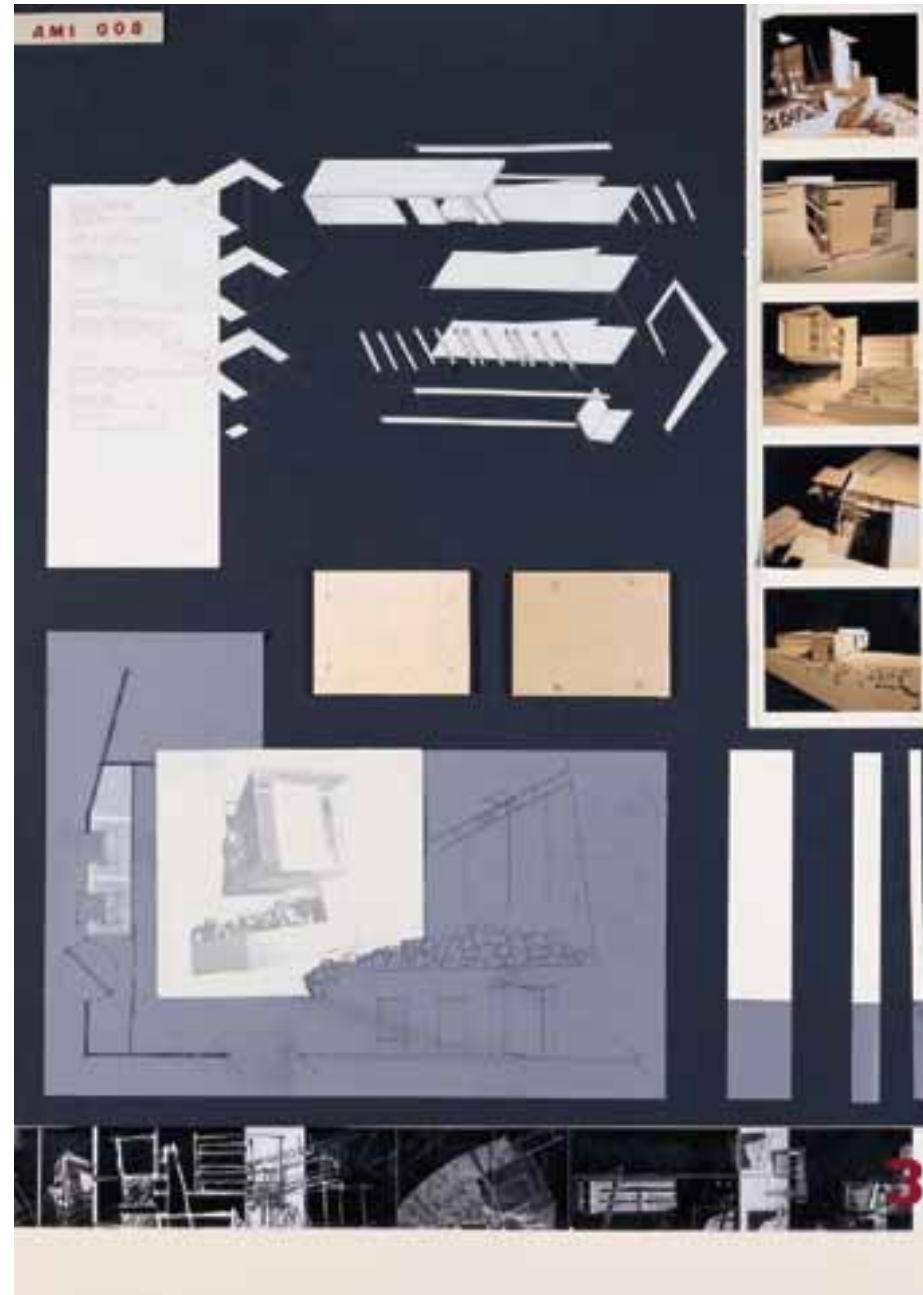
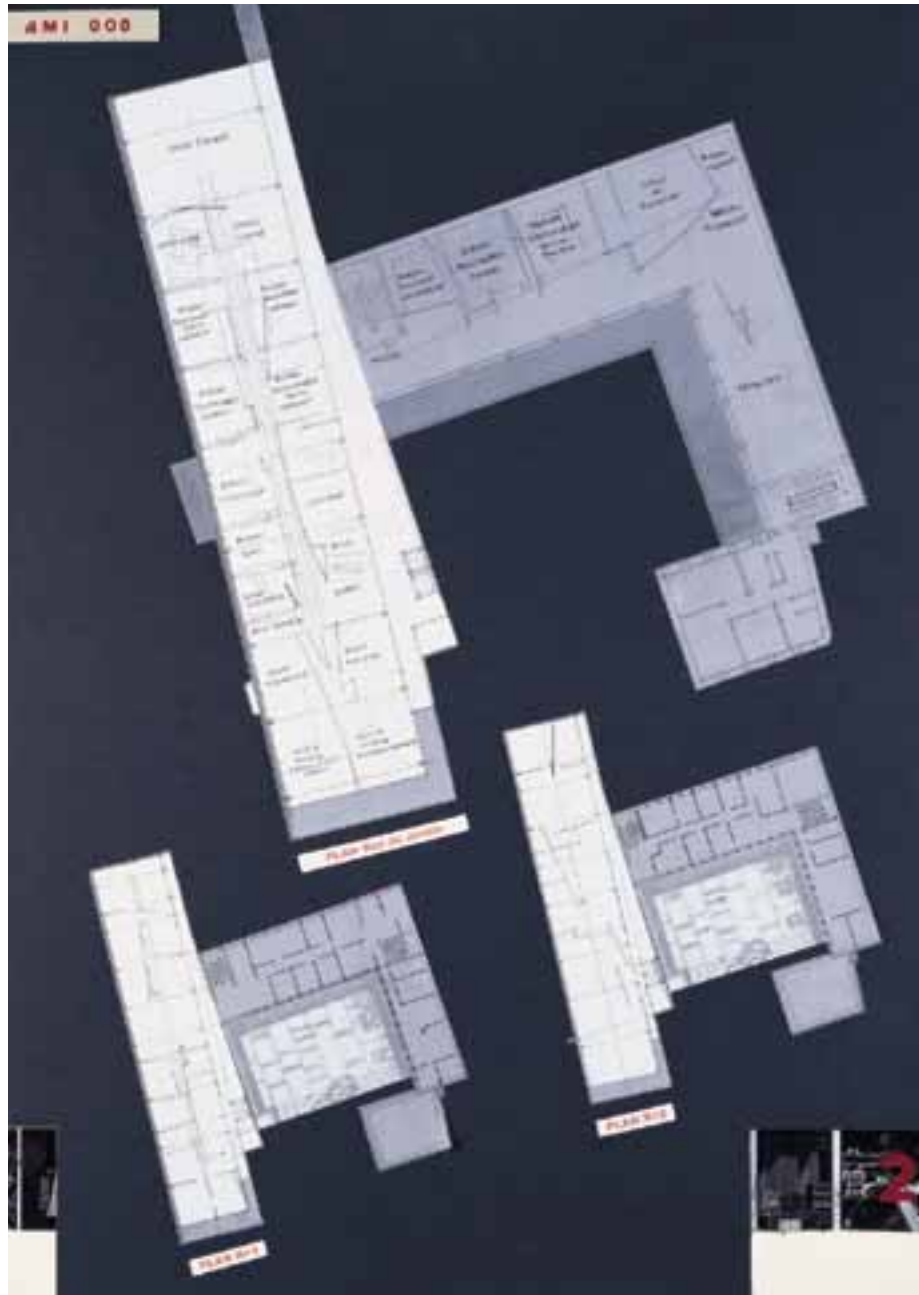
Le jury



“Notre choix architectural s’est porté vers des volumes de béton blanc, lisse, pur, qui donnent au nouveau bâtiment une image de monumentalité, du fait de son implantation insolite. Ce nouveau bâtiment monumental se présente comme un lieu de pouvoir, un centre administratif totalement ouvert au public et au service du citoyen.”

D. ISABEL, D. MINARD et C. SANANIKONE





MENTION

Bouchra ALAOUI-AZIZ

et Nicolas SAN

École d'architecture de Toulouse

L'élégance du projet naît du rapport entre le bâtiment conservé et son extension, tant dans la disposition des volumes que dans le traitement de la façade principale qui affirme la noblesse du béton.

Le jury



“L'emplacement de la mairie, véritable trait d'union entre l'ancien et le nouveau centre, nous a conduit à établir une nouvelle lecture urbaine du bâtiment fragmentée en trois séquences. La première séquence met en valeur le bâtiment du XIX^e siècle. La boîte de l'extension en béton poli marbrier verni réfléchit le bâtiment noble, donnant la parfaite illusion de sa continuité. [...] Dans la deuxième séquence, la façade sur l'avenue accueille les discours municipaux à travers des affiches. [...] La façade revêtue de différentes 'parures' s'anime, change de peau. Dévêtue, elle exhibe fièrement une nudité continue de béton sérigraphié. [...] Pour la troisième séquence en relation avec le nouveau centre, l'entrée du public est précédée d'un parvis signal.”

B. ALAOUI-AZIZ et N. SAN



Denis FAVRET et Florian GOLAY

École d'architecture de Grenoble

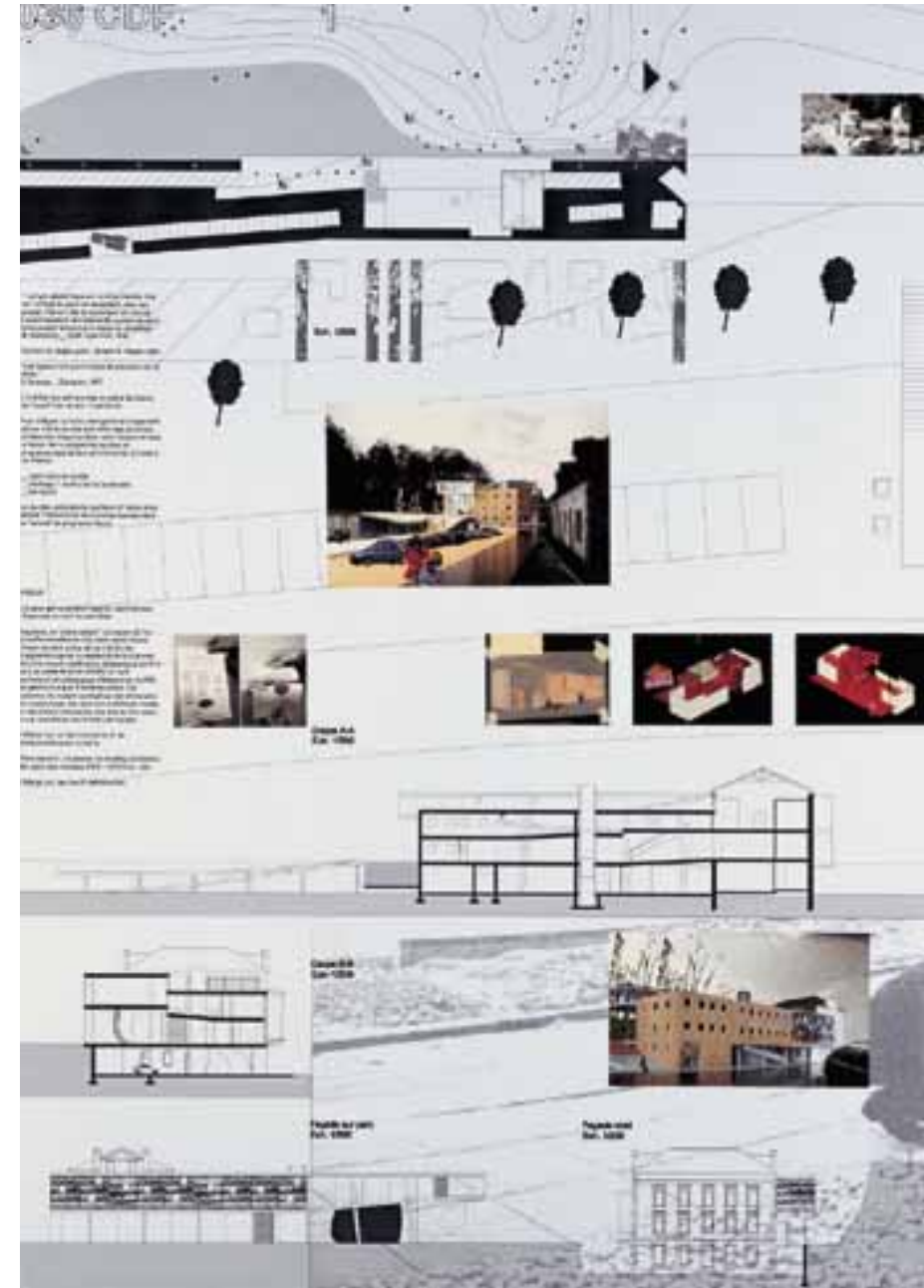
Projet particulièrement intéressant par la créativité qui le caractérise, tant dans la disposition spatiale des volumes que dans le fonctionnement des espaces. Le traitement des matières et du béton utilisé en structure et en apparence donne une écriture architecturale contemporaine.

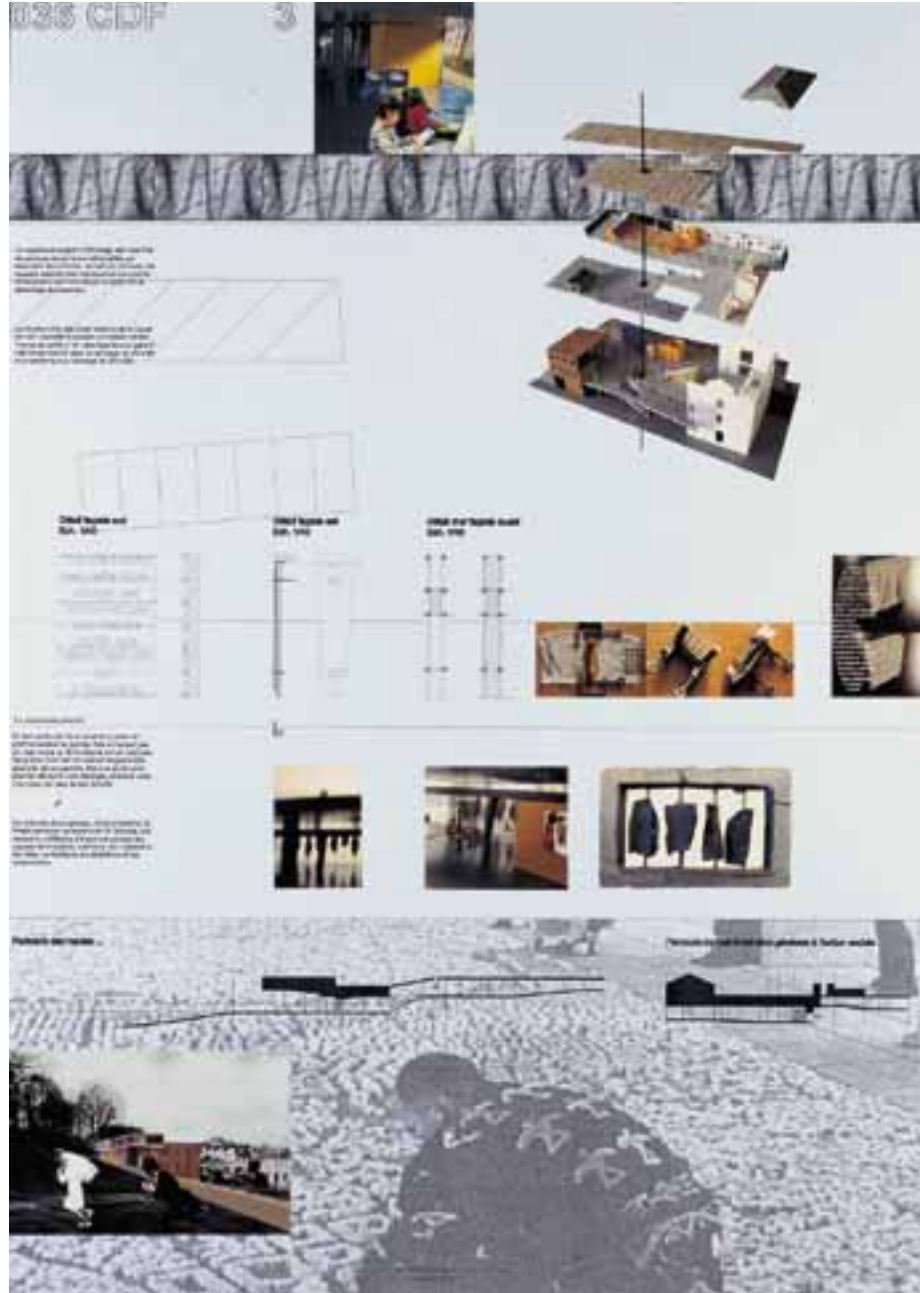
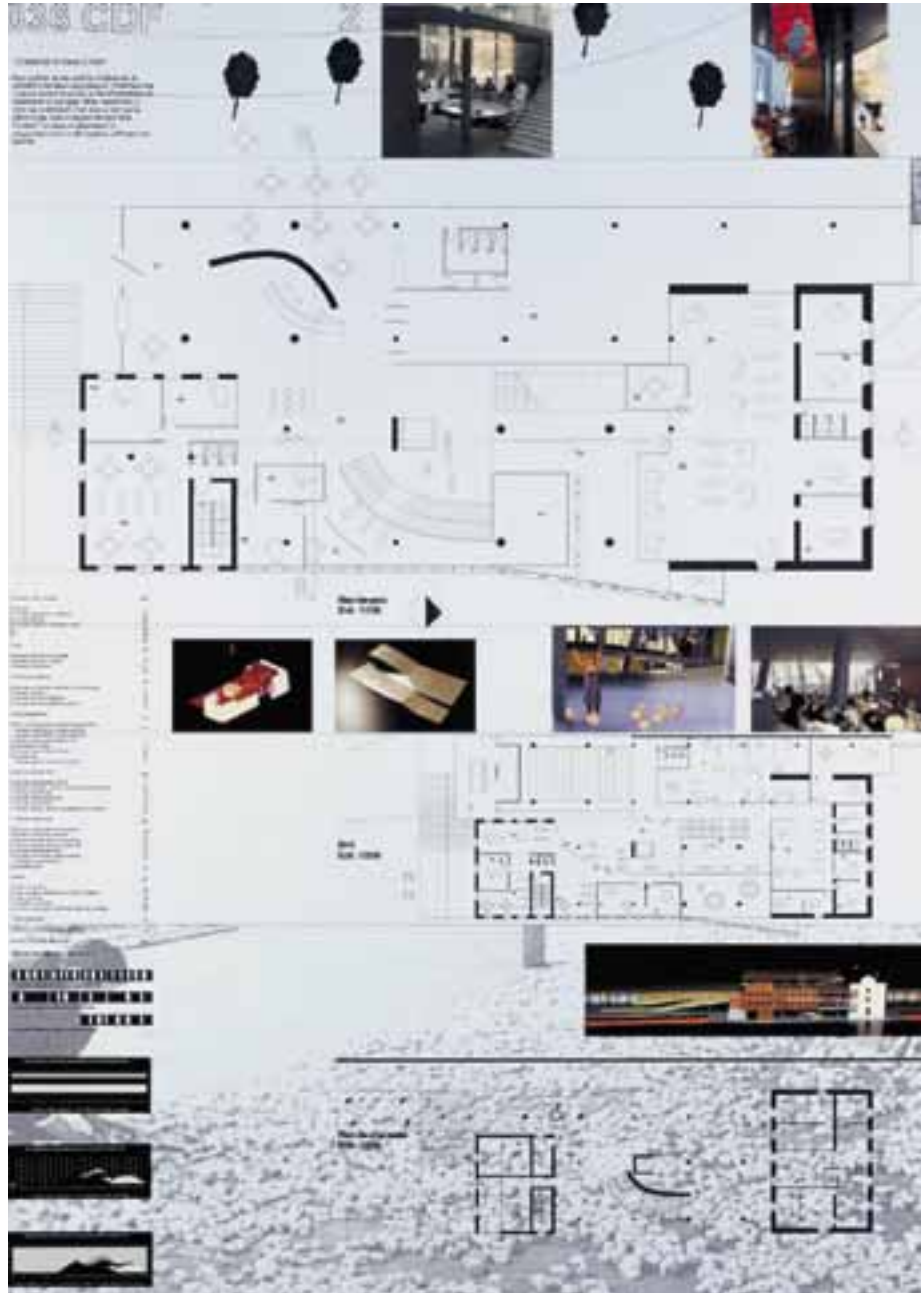
Le jury



“L’architecture est une mise en scène des lignes, de l’incertitude de leurs trajectoires. Pour intégrer la notion émergente de citoyenneté active, l’hôtel de ville doit offrir des potentiels différenciés d’appropriation dans l’espace et dans le temps. Notre proposition spatiale et programmatique décline cette intention à travers les thèmes : fabrication de la ville, stockage/restitution de la mémoire, lien social. Le jeu des combinaisons spatiales et temporelles permet l’introduction de nouvelles données dans le volume du programme fourni.”

D. FAVRET et F. GOLAY





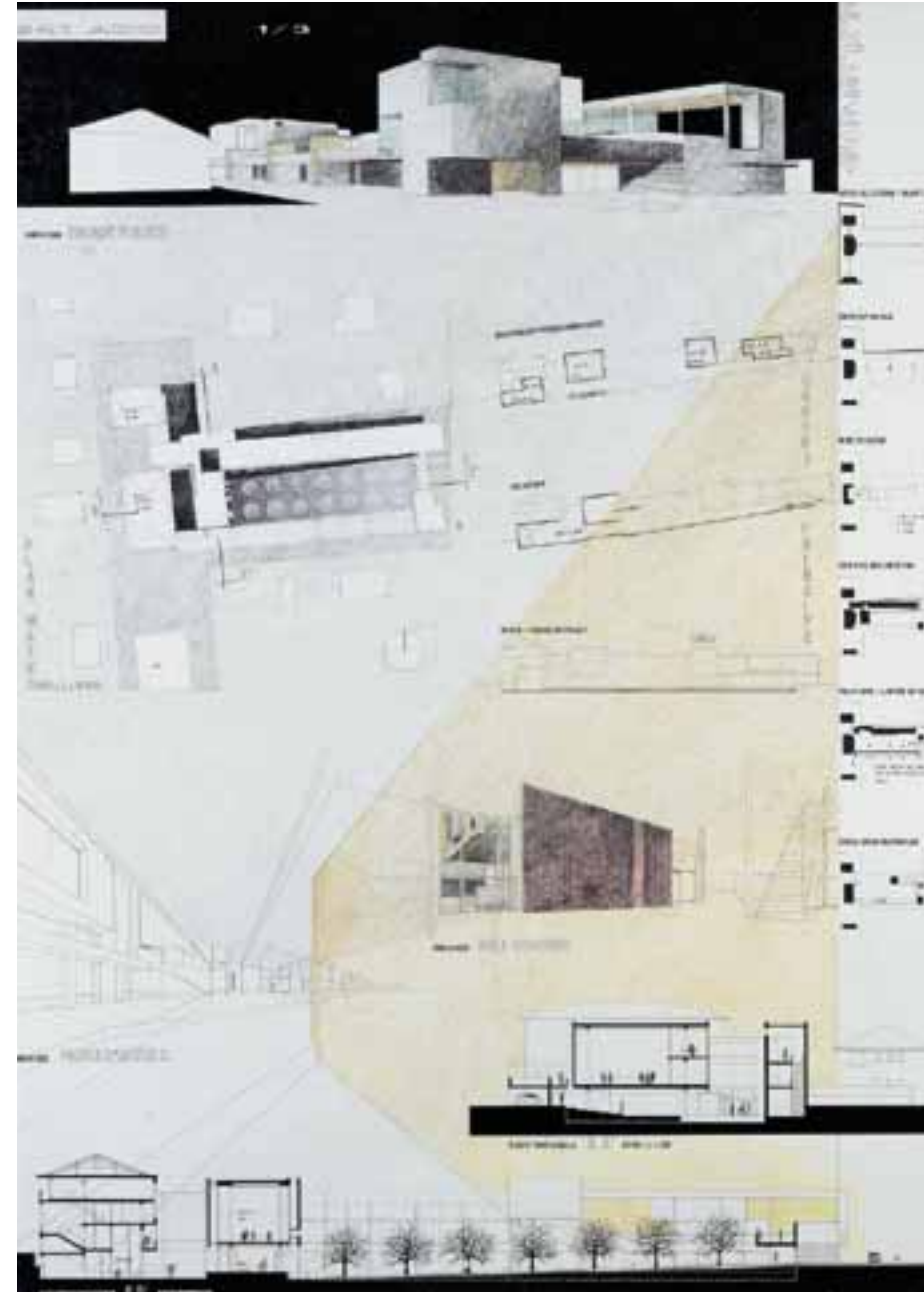
Anne GUTFREUND

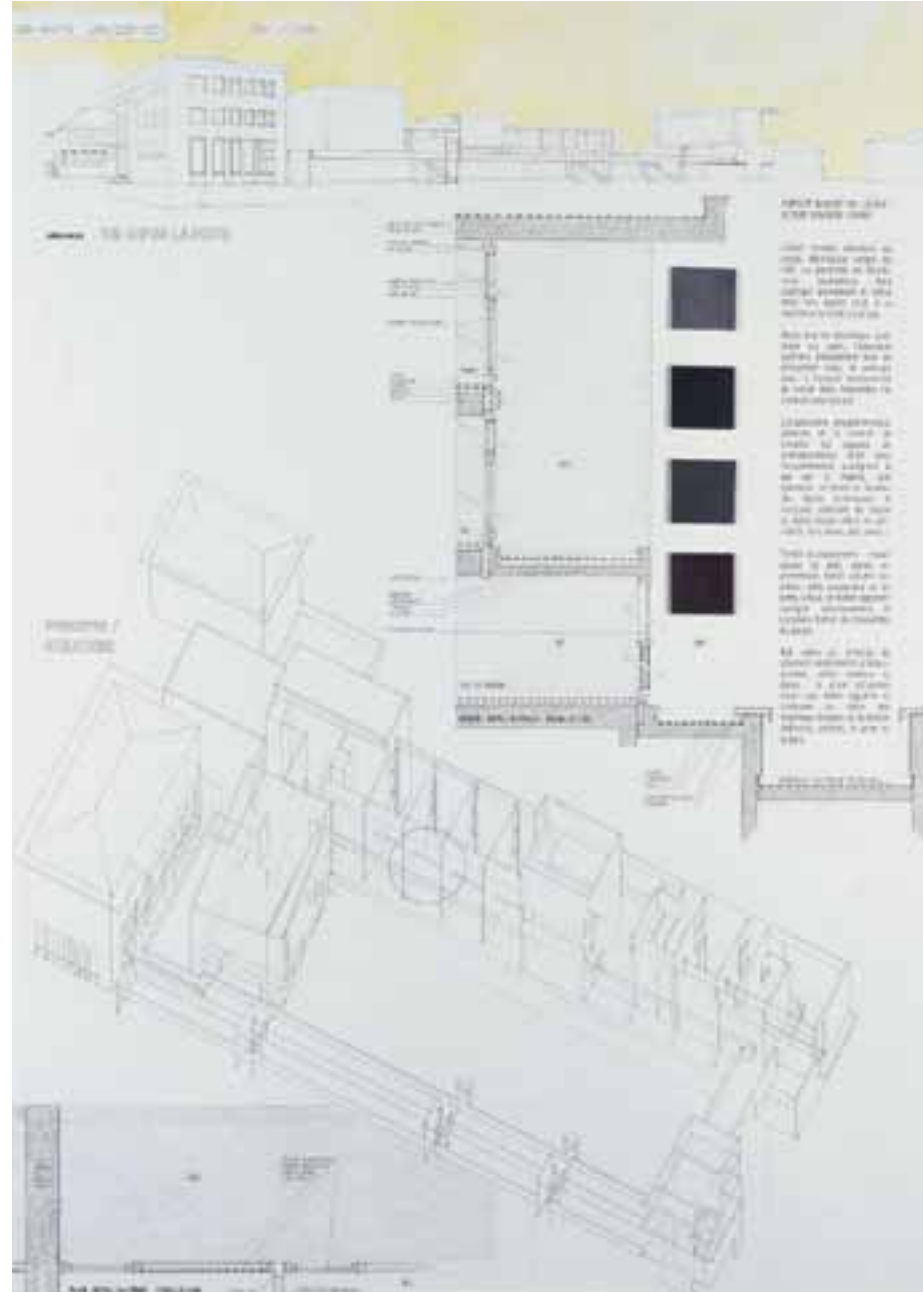
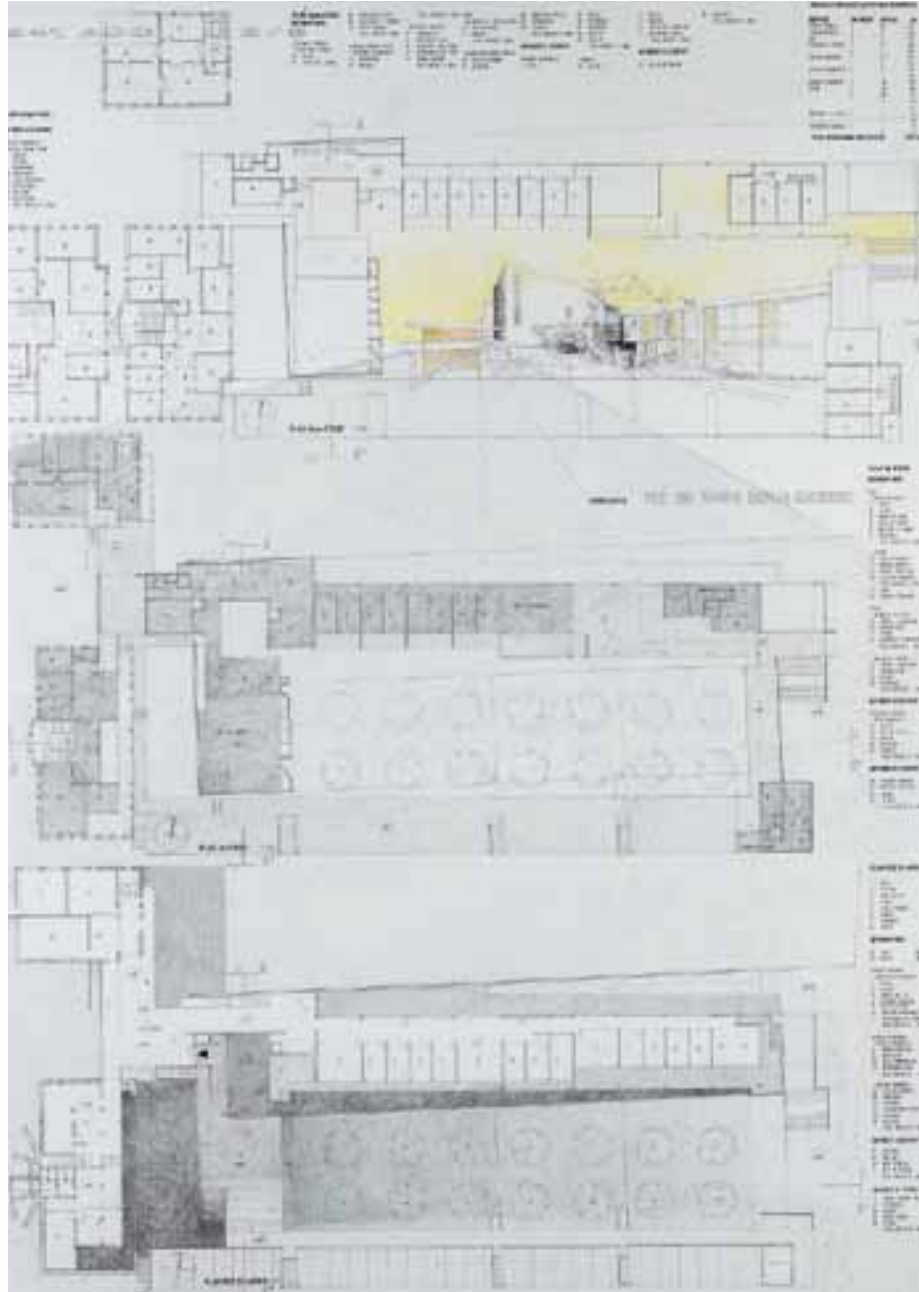
École d'architecture de Strasbourg



“En s'appuyant sur les deux bâtiments et le square existants, l'objectif du projet est d'insérer une nouvelle entité unifiant l'ensemble. [...] L'extension se développe le long de la limite nord de la parcelle jusqu'à la rue et se retourne au sud par une promenade surélevée. Sa forme libère un espace au cœur de la parcelle où s'installe un verger de pommiers, en pente douce, de la rue jusqu'au parvis d'entrée de la mairie. [...] L'extension de la mairie s'accroche sur la rue par les deux volumes de la maison des Parents et de la maison de la Justice. [...] Tantôt soubassement massif assise du bâti, parvis ou promenade, tantôt volume sur pilotis, dalle suspendue ou en porte-à-faux, le béton apparent souligne volontairement le caractère formel de l'ensemble du projet.”

A. GUTFREUND





CITRATIION

Olivier VIGNES

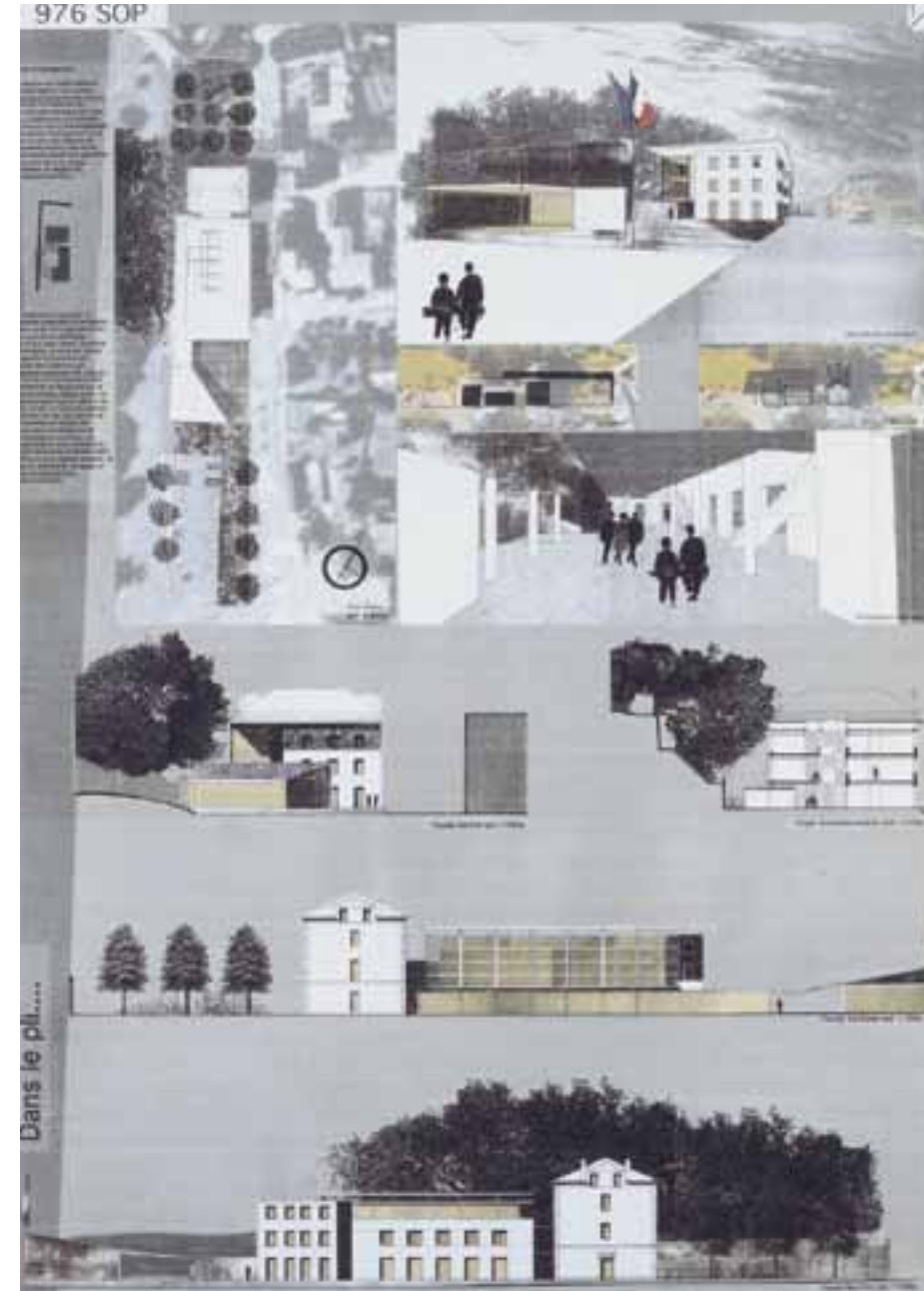
École d'architecture de Toulouse

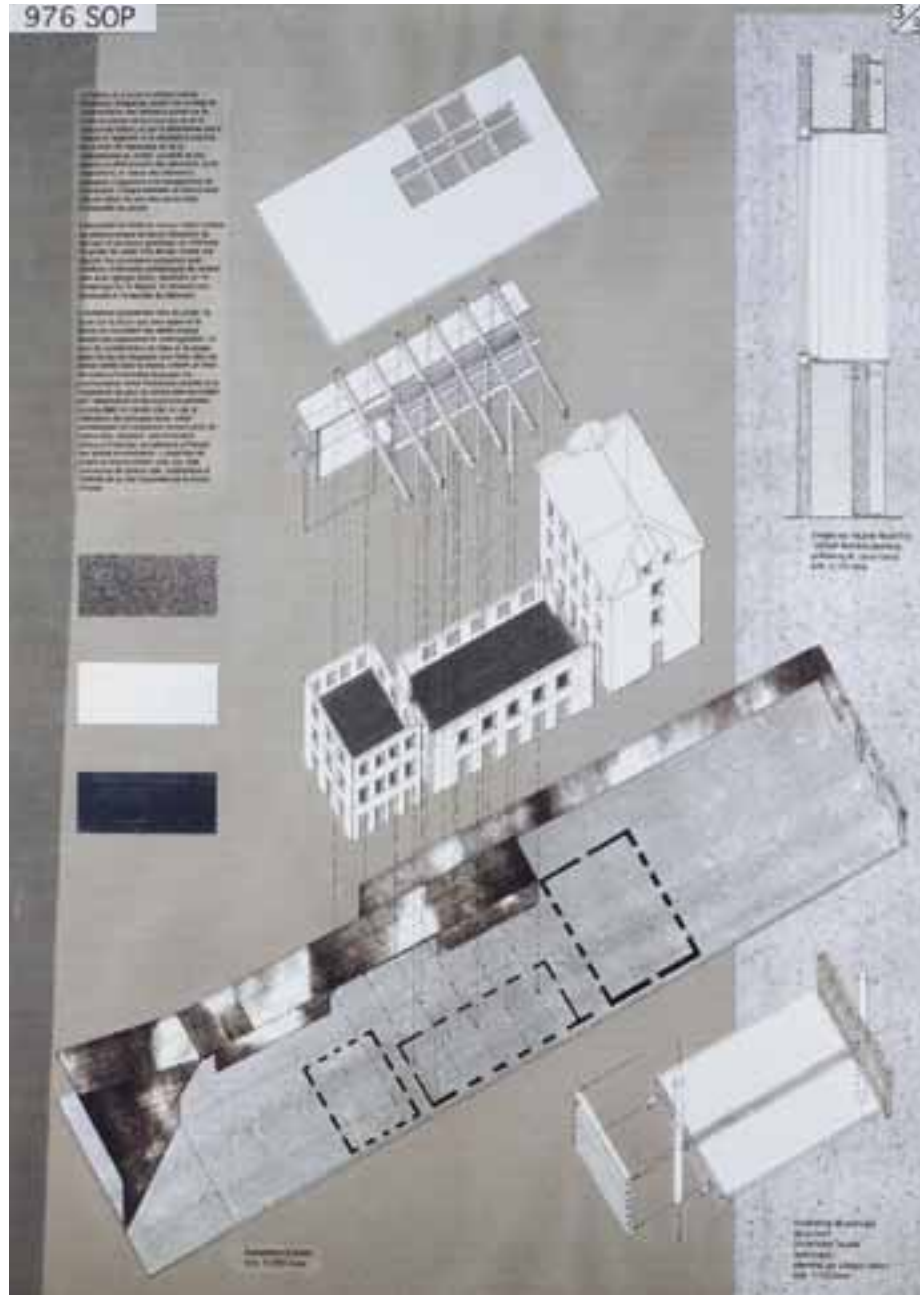
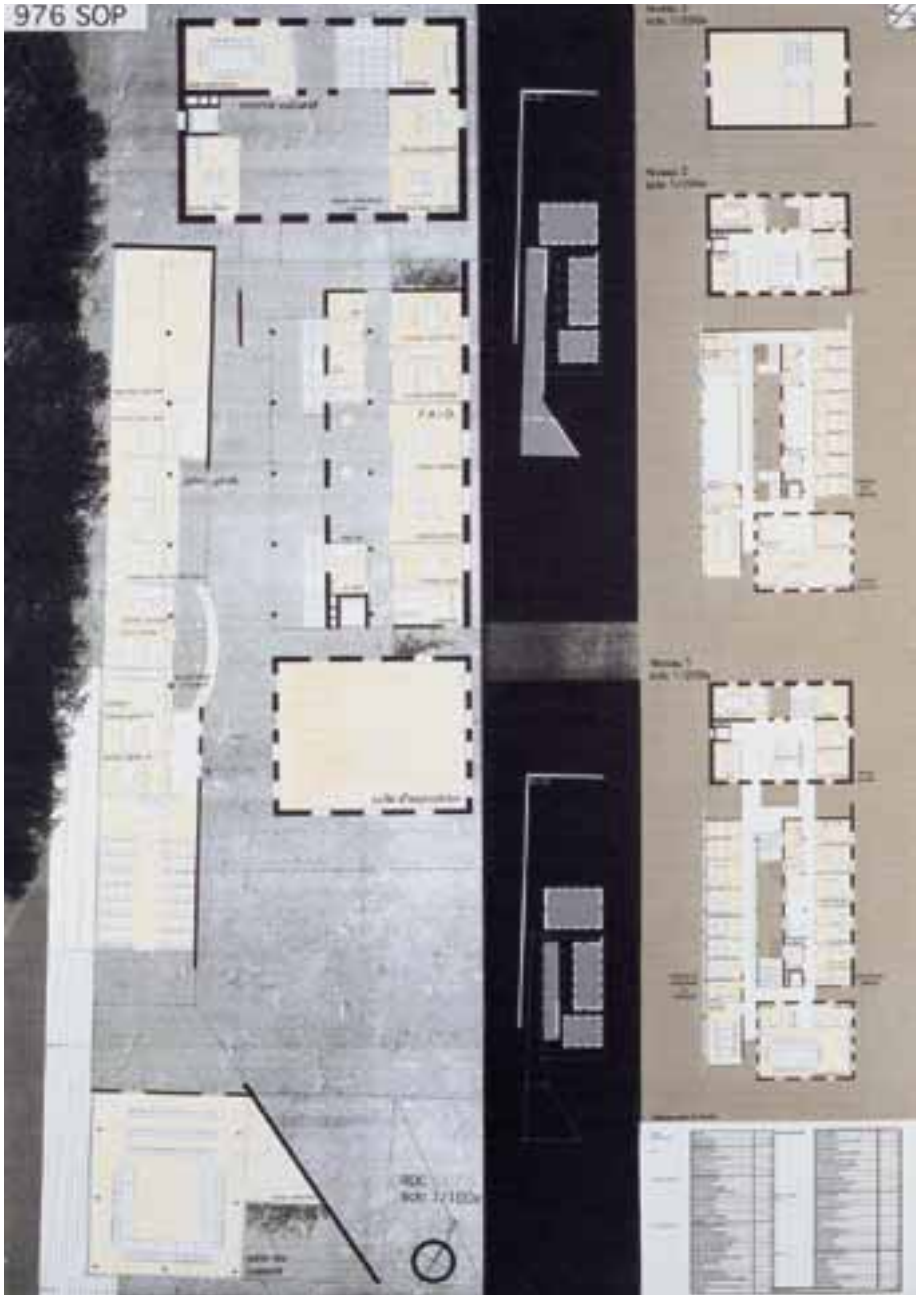


“Le projet cherche à circonscrire la mairie par rapport à son espace environnant en jouant sur

le rapport au sol et au ciel, par des éléments architectoniques forts et clairement définis à l'échelle du site et de la ville. Cette requalification se fonde sur un socle commun, lieu de citoyenneté sur lequel sont posés les divers bâtiments, et par une dalle-couverture, signal urbain fort recouvrant les corps de bâtiment, analogue à la toiture marquée de l'ancienne sous-préfecture. [...] De par sa qualité plastique, le béton se trouve ici utilisé comme révélateur d'espaces, jouant sur la mise en confrontation des éléments posés sur le socle au niveau de la structure et de la texture du béton, et sur la dichotomie entre masse et légèreté. Il va permettre de donner à la fois de l'épaisseur et de la transparence au projet.”

O. VIGNES





CITRATIION

Jury du concours

François BARRÉ
Directeur de l'Architecture et du Patrimoine
représenté par
Jean-Luc BISCOP
Directeur de la Qualité des espaces et de l'architecture

Henri BELCOUR
Maire d'Ussel
représenté par
Paul FAUGERAS
Directeur des services techniques

Philippe CHAIX
Architecte

Jean-Paul DELEVOYE
Président de l'Association des maires de France
représenté par
Jean-Louis VILLIELM
Chargé de mission à l'Association des maires de France

Pierre FAUROUX
Architecte

Antoine GENDRY
Président du Syndicat français de l'industrie cimentière

Paul GROLLEAU
Secrétaire général de Juvisy

Daniel KAHANE
Ingénieur - architecte

Jean-Pierre LOTT
Architecte
Pierre PASTELAS - "STUDIOS"
Ingénieur - architecte

Olivier PIRON
Secrétaire permanent du PUCA

Jo SPIEGEL
Maire de Kingersheim
représenté par
Daniel LEGGIRI
Maire adjoint chargé de l'urbanisme

Le jury a désigné Philippe CHAIX pour présider sa réunion finale du 18 mai 1999.

Commission d'expertise

Claude GENZLING - *Direction de l'Architecture*
Norbert LAURENT - *Architecte*

Laurence SCHLUMBERGER-GUEDJ - *Architecte - programmatrice*
Marie DEGUY - *Architecte*
Hervé CIVIDINO - *Architecte*

Daniel CHARDIN - *Ingénieur*
Philippe DEHAN - *Architecte - coordonnateur des experts*

Récompenses

LAURÉATS

Juvisy
Coralie DASSE
École d'architecture de Nantes

Kingersheim
Laurent MAYOUD, Benoît PERRIN, Étienne RIVET,
Ludovic SCHOEPEN et Christophe TRABET
École d'architecture de Lyon

Ussel
Michaël BARROIS et Jean-Christophe MATT
École d'architecture de Nancy

MENTIONS

Juvisy
Jean-Christophe QUINTON
École d'architecture de Paris-Belleville

Juvisy
Delphine ISABEL, David MINARD
et Chanthapanya SANANIKONE
École d'architecture de Paris-Val-de-Marne

Ussel
Bouchra ALAOUI-AZIZ et Nicolas SAN
École d'architecture de Toulouse

Ussel
Denis FAVRET et Florian GOLAY
École d'architecture de Grenoble

CITATIONS

Kingersheim
Anne GÜTFREUND
École d'architecture de Strasbourg

Ussel
Olivier VIGNES
École d'architecture de Toulouse

Nous remercions particulièrement
Philippe DEHAN et Norbert LAURENT
pour la contribution qu'ils ont apportée
à la réalisation de cette plaquette.

Crédits photos : C. BOSCHER, R. MESNILDREY/MAIRIE DE PARIS, C. STEFAN
Conception et réalisation : ALTEDIA COMMUNICATION, Paris

CIM *Béton* CENTRE D'INFORMATION SUR
LE CIMENT ET SES APPLICATIONS
7, place de la Défense • 92974 Paris-la-Défense Cedex • Tél. : 01 55 23 01 00 • Fax : 01 55 23 01 10
E-mail : centrinfo@cimbeton.asso.fr • internet : www.cimbeton.asso.fr